



Charte d’Ethique Adhex (version du 1^{er} juin 2026)

Quatre valeurs animent l’action d’Adhex et de ses employés : le sens du client, l’esprit d’équipe, l’inventivité technique, l’opiniâtreté. Nous avons pour objectif de faire évoluer la société Adhex avec le sens du temps long, en œuvrant de manière exemplaire, à commencer par notre manière d’être, de nous conduire et de conduire nos activités. Cette exemplarité repose tout autant que le reste sur nos valeurs.

Nous adoptons également des Principes d’Action : l’intégrité, la prééminence donnée au respect de la personne humaine, la confiance.

Au travers du **sens du client**, nous entendons la transparence, l’attention portée aux besoins des clients et l’implication pour satisfaire et dépasser constamment leurs attentes avec des produits de haute qualité et un service irréprochable.

L’esprit d’équipe permet l’émergence de meilleures idées et une énergie plus forte pour les mettre en œuvre. Il est sous-tendu par l’instauration d’une atmosphère de travail respectueuse et collaborative.

L’inventivité technique doit nous permettre d’aller toujours plus loin en termes de possibilités, de nouveaux produits. Au sens large, il s’agit de progresser dans le respect de notre environnement de travail, que ce soit par des engagements sociaux, sociétaux ou environnementaux.

L’opiniâtreté doit nous inciter à aller de l’avant même lorsque nous faisons face à des vents contraires, en entraînant avec nous nos partenaires et nos fournisseurs.

Le sens du temps long nous rappelle que les progrès sont graduels et le fruit d’efforts suivis année après année. La persévérance dans le cap suivi aide chacun à percevoir le sens de l’action entreprise.

Tout ce qui suit constitue ce que nous appelons : ***The Adhex way of doing things right***

Cette Charte d’Ethique s’applique à tous les salariés et mandataires sociaux d’Adhex et de ses filiales, partout dans le monde. C’est pourquoi Adhex veille à ce que chacun en son sein suive cette Charte Ethique dans l’exercice de ses fonctions professionnelles. Adhex encourage et incite dans la mesure du possible ses partenaires et ses fournisseurs à suivre les principes qui le sous-tendent.

Adhex reconnaît que la Charte Éthique n’est pas exhaustive. L’humilité doit aussi nous amener à admettre qu’en matière d’éthique les questions sont rarement simples. Nous nous engageons à examiner chaque situation et à accepter le débat avec courage. Nous acceptons de nous remettre en cause et de reconsidérer, le cas échéant, notre façon de travailler. Ainsi, Adhex se réserve la possibilité de modifier la Charte Éthique à tout moment, avec ou sans délai de prévenance, ainsi que celle d’agir comme elle l’entend de façon appropriée à chaque situation, sous réserve du respect des Principes Éthiques d’Adhex.

Principes de base

Respect des personnes – Travailler ensemble

Nous attendons de tous les employés d'Adhex qu'ils travaillent ensemble de manière ouverte et respectueuse. De cette façon, nous maintenons une culture de confiance et de solidarité dans toute notre entreprise. Nous devons tous essayer de donner du crédit aux idées des autres et de reconnaître les contributions des autres.

Le travail d'équipe doit être encouragé et les succès comme les échecs doivent être partagés. Nous devons écouter généreusement et partager les informations selon les besoins, dans le respect des politiques de confidentialité du Groupe. Enfin, le dénigrement des collègues est contraire aux valeurs d'Adhex.

Respect des droits de l'homme

Adhex défend les Droits de l'Homme en nous référant à la Déclaration Universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 et aux Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme du 16 juin 2011. Notamment, Adhex ne tolère aucun travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement ni aucune forme d'esclavage ou de travail forcé. Adhex est engagée et engage ses partenaires en faveur de la liberté d'association, à la promotion de la diversité, des droits de la femme, au respect du droit des peuples à disposer de leurs ressources naturelles et au droit à la santé.

Respect des lois et des réglementations

Adhex attache une importance particulière au respect, dans l'esprit et dans la lettre, des lois de chacun des pays où elle opère, en matière de normes de qualité, d'hygiène et de sécurité, de droit du travail, de droits de propriété intellectuelle, de protection de l'environnement, de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, de protection des données personnelles, de fiscalité, de communication fidèle des informations financières et non financières et de concurrence.

Spécifiquement, en matière de conditions de travail de ses employés Adhex s'assure que les rémunérations versées aux employés sont conformes à toutes les lois salariales applicables, notamment salaire minimum, paiement des heures supplémentaires et aux avantages sociaux obligatoires. De la même manière, Adhex s'assure que les horaires de travail sont conformes aux lois locales applicables.

Adhex souhaite partager ces principes avec ses partenaires commerciaux, et s'assurer que ces derniers respectent bien ces mêmes lois et réglementations.

I - Engagements d'Adhex en tant qu'entreprise

I.1 – Sécurité et qualité des produits, sécurité des moyens de production

Adhex place au premier plan la sécurité de ses employés, de ses clients ou des utilisateurs de ses produits, et des parties intéressées comme les habitants des villes où sont localisées les unités de production. La haute performance, la qualité et la sécurité de nos produits sont les preuves de notre engagement et de notre respect vis-à-vis des clients, des consommateurs et des patients, permettant ainsi de conserver leur confiance et de construire le leadership d'Adhex comme fournisseur de solutions premium dans son domaine.

Nous nous engageons à commercialiser des produits qui ont prouvé leur efficacité et leur innocuité, garanties par des méthodes d'évaluation très rigoureuses. Chaque collaborateur d'Adhex impliqué dans les activités de développement, d'achats, de fabrication et de vente, doit chercher à atteindre une qualité totale du produit, dans tout son cycle de vie, de sa conception à sa distribution même après sa mise sur le marché.

Adhex s'engage à la transparence en cas de problème concernant la sécurité associée à ses produits ou à ses moyens de production.

I.2 – Ethique des affaires

Adhex souhaite progresser grâce à l'excellence de ses produits et de son service aux clients et de sa stratégie. Une progression stable de la rentabilité est aussi visée, comme garantie de disposer des moyens de poursuivre nos actions à long terme.

La relation avec les parties prenantes de la société (clients, fournisseurs, concurrents, autorités publiques, habitants des villes où sont exercées les activités) doit être agréable, respectueuse et professionnelle, menée avec objectivité et compétence, dans l'encadrement prévu par la loi.

Adhex exerce ses activités d'une manière absolument honnête et ne tolère aucun comportement malhonnête, qui caractérise un abus de confiance ou de mauvaise foi, envers la Société ou des tiers. Le vol, la fraude, la contrefaçon ou des actions similaires sont strictement interdits.

Adhex souhaite n'établir des relations d'affaires qu'avec des entreprises qui, comme elle, respectent la législation en vigueur dans tous ses aspects, exigences et particularités.

I.3 – Choix et relations équitables avec les fournisseurs

Notre succès à long terme repose sur la mise en place de relations avec nos fournisseurs qui dépassent le simple achat et fourniture de produits et services. Nous nous engageons à négocier avec nos fournisseurs de manière ouverte, équitable, loyale et à établir avec eux des relations de coopération respectant les mêmes valeurs. Nous respectons leur identité propre et leur stratégie.

I.4 – Concurrence

Nous reconnaissons les vertus d'une concurrence loyale et saine, qui est un facteur d'excellence. Nous respectons nos concurrents et nous les traitons avec loyauté. Nous nous opposons à toute forme d'entente, tant entre nos fournisseurs qu'avec nos propres concurrents.

I.5 – Conflits d'intérêts

Dirigeants comme employés d'Adhex, nous sommes les garants de l'image d'intégrité et de professionnalisme de l'entreprise. Dans cette mesure, nous devons éviter les situations où nos intérêts personnels pourraient rentrer en conflit avec ceux de l'entreprise. En cas de situation de conflit d'intérêt, de nature à influencer notre jugement ou en cas de doute, nous nous engageons à apporter toute la transparence nécessaire pour lever toute situation équivoque.

I.6 – Cadeaux et invitations

L'échange de cadeaux ou d'invitations peut contribuer à la compréhension mutuelle et améliorer les relations commerciales mais peut également générer des conflits entre intérêts personnels et obligations professionnelles. Offrir des cadeaux à des partenaires ou en accepter de leur part, offrir ou assister à des déjeuners d'affaires ou des divertissements est acceptable, tant que la situation respecte les normes raisonnables d'hospitalité commerciale, est totalement transparente vis-à-vis de la hiérarchie, ne crée pas d'impression de mauvaise foi et ne crée aucune obligation de réciprocité.

Par conséquent, il est interdit d'accepter ou de demander des avantages de toute nature qui peuvent sembler influencer la décision de la société, en particulier avec les agents publics. Lorsque nous offrons ou recevons des cadeaux ou des invitations de divertissement, nous le faisons de manière transparente, conformément aux politiques de la Société ou de nos partenaires, aux normes de l'industrie et aux lois applicables.

La réception et la remise de cadeaux sera autorisée, s'ils sont occasionnels ou sous forme de cadeaux d'entreprise d'une valeur nominale symbolique sachant que les cadeaux en espèces sont strictement interdits.

I.7 – Corruption

Adhex et ses employés n'admettent aucune corruption d'aucune sorte. Notre relation avec les partenaires commerciaux actuels et potentiels est basée sur des critères clairs et objectifs, tels que : la qualité, le service, le prix et la durabilité, ainsi que sur la fiabilité et l'intégrité de ces partenaires.

Par conséquent, il est interdit d'accepter, de demander ou d'accepter d'accorder des avantages de toute nature qui peuvent sembler influencer la décision de la société ou du partenaire, en particulier dans les relations avec les agents publics.

I.8 – Confidentialité, propriété intellectuelle et lutte contre la contrefaçon

Les informations ont une valeur. Nous sommes attachés à préserver la confidentialité de nos informations internes et à observer une obligation de discrétion, comme nous nous engageons à protéger les informations confidentielles de nos partenaires auxquelles nous avons accès.

Adhex, ses dirigeants et ses employés reconnaissent la valeur de la propriété intellectuelle, comme les brevets, les conceptions, les marques de commerce, les secrets commerciaux et les droits d'auteur, y compris les logiciels. Nous nous engageons dans la lutte contre la contrefaçon qui pourrait toucher nos propres produits et nous abstenons absolument de contrefaire des produits protégés par des droits de propriété intellectuelle ou d'utiliser des produits issus de la contrefaçon.

I.9 – Respect de la vie privée et des données personnelles

Nous avons tous droit au respect de notre vie privée. Adhex s'engage notamment à respecter les données personnelles concernant l'ensemble de ses parties prenantes et notamment ses collaborateurs, ses clients et ses partenaires commerciaux, à ne collecter et conserver que les seules données nécessaires à ses activités, dans le respect de la loi ou avec le consentement exprès de la personne concernée.

I.10 – Documents financiers et lutte contre le blanchiment, fiscalité

Nous nous engageons à produire des documents financiers statutaires et non statutaires fiables et basés sur des données exactes (exemples : rapports de ventes, états des stocks, notes de frais,...). Nous devons aussi nous assurer que nos activités ne servent pas à « blanchir » des fonds en provenance d'activités criminelles (par exemple, nous ne pouvons accepter de transactions en espèces).

Adhex, en tant qu'entreprise citoyenne, s'engage à respecter la législation fiscale et à s'acquitter de l'ensemble des taxes et impôts locaux et nationaux requis.

I.11 - Contrôles douaniers & sanctions

Adhex se conforme aux sanctions internationales en matière douanière et aux lois locales visant à détecter et prévenir le terrorisme et toutes autres activités criminelles. Notamment, Adhex veille à ce que les produits fabriqués ne contiennent pas de métaux obtenus à partir de minerais ou dérivés provenant de zones de conflit qui, directement ou indirectement, financeraient ou profiteraient à des groupes armés.

I.12 - Droits relatifs à la propriété foncière, à la gestion des ressources forestières et aquatiques, aux expulsions forcées ainsi que les droits des peuples autochtones

Adhex ne participe à aucune expulsion forcée illégale ni à la confiscation illicite de terres, de forêts et/ou de cours d'eau que ce soit dans le cadre de l'acquisition, de l'aménagement ou de l'utilisation de ces ressources. Les droits des peuples autochtones, particulièrement fragiles, doivent également être protégés contre tout déplacement ou toute influence néfaste.

Adhex accorde la plus grande importance et attention au respect des exigences légales et administratives tant nationales qu'internationales.

I.13 – Emploi de forces de sécurité, qu'elles soient privées ou publiques

Adhex s'engage à ne pas embaucher ni à recourir aux services de personnel de sécurité privé ou public, si, en raison d'un manque d'instruction ou de supervision de la part de l'entreprise, il existe un risque de violation de l'interdiction de la torture ou de traitements cruels, inhumains ou dégradants, ou de compromettre la vie ou l'intégrité physique, ou de porter atteinte à la liberté d'association.

II – Engagements d’Adhex comme employeur

Nous voulons qu’Adhex soit un lieu où il fait bon travailler. Nous savons que nos collaborateurs représentent notre principal atout. La fabrication de nos produits nécessite, en plus d’une formation de base solide, un savoir-faire que l’on ne peut acquérir qu’au fil des années. Nous devons également prendre en compte les opportunités offertes par les nouvelles technologies et nous y adapter. Accompagner nos collaborateurs tout au long de leur carrière en favorisant leur formation continue est donc un enjeu primordial pour Adhex.

II.1 - Santé, Hygiène et Sécurité

Adhex s’engage à appliquer les plus hauts standards en matière de sécurité au travail de ses collaborateurs. Nous reconnaissons que la sécurité au travail dépend de chacun d’entre nous, par l’application scrupuleuse des règles de l’entreprise en matière de santé, hygiène et sécurité au travail. Aucun accident, même mineur, ne peut être accepté comme une fatalité.

II.2 – Diversité, protection contre le harcèlement

Adhex a pour ambition d’être un employeur inclusif et non-discriminant. Nous facilitons l’intégration professionnelle des personnes en difficultés d’accéder à l’emploi et notamment les personnes en situation de handicap et les groupes sociaux et/ou ethniques sous-représentés.

Adhex porte une attention particulière à la place des femmes en son sein, le constat étant fait qu’elles sont traditionnellement sous-représentées dans l’industrie, notamment dans des postes d’encadrement.

L’engagement d’Adhex en matière de diversité se matérialise via sa politique de Ressources Humaines, mais aussi via sa politique Achats et ses engagements citoyens en faveur des communautés où elle opère ses activités. Adhex refuse catégoriquement les pratiques discriminatoires ou de harcèlement personnel, direct ou indirect, physique, psychologique ou verbal, quelle que soit son intention et notamment pour des raisons liées : au sexe, au handicap, à la situation familiale, aux préférences sexuelles, à l’âge, aux opinions politiques et philosophiques, aux convictions religieuses, à l’activité syndicale, aux origines ethniques, sociales, culturelles ou Nationales. L’engagement de non-discrimination s’applique non seulement au moment de l’embauche mais également aux décisions concernant la formation, la promotion, le maintien dans l’emploi et les conditions de travail en général ainsi que dans nos rapports avec nos fournisseurs, nos clients, nos partenaires commerciaux et autres tiers.

Chacun d’entre nous a droit au respect et à la dignité humaine. Aucun comportement, aucun agissement pouvant enfreindre ce droit n’est acceptable, et en particulier toute forme de harcèlement sexuel.

III - Engagements d'Adhex comme entreprise citoyenne responsable

Adhex reconnaît ses responsabilités sociales et sociétales. Cette prise de conscience fait partie de notre tradition. L'entreprise se considère non seulement comme un acteur de l'industrie et du commerce, mais aussi comme un membre à part entière et actif de la société.

III.1 – Responsabilité vis-à-vis de l'environnement

Nous sommes conscients de l'impact de nos activités, nécessaires à la fabrication et à la commercialisation de nos produits, sur l'environnement naturel, y compris la biodiversité, et cherchons constamment à le réduire : nous sommes déterminés à ne pas compromettre demain au profit d'aujourd'hui. Adhex s'engage à mettre en œuvre les technologies de référence en matière environnementale, tant dans la conception des produits que dans ses moyens de production (incluant l'efficacité énergétique et les émissions de gaz à effet de serre) et la gestion des déchets. Adhex s'engage à limiter autant que possible l'impact des transports, tant pour ses approvisionnements que pour les livraisons. Il est de la responsabilité de chacun de chercher à réduire cet impact lorsque c'est possible. En ce domaine, chaque petit geste compte.

III.2 – Contribution à la collectivité

Adhex est une société citoyenne, socialement responsable et engagée auprès des collectivités dans lesquelles elle développe son activité. Nous encourageons nos collaborateurs à jouer un rôle actif pour la collectivité.

Dans le domaine de l'action environnementale comme pour toute initiative d'intérêt général, nous sommes conscients que les actions ne sont efficaces et crédibles que si elles sont envisagées et mises en œuvre sur le long terme. Nous ne nous engageons que si nous avons un plan clairement défini à long terme.

IV - Dispositions pratiques

IV.1 - Applicabilité & information

Tous les employés et partenaires d'Adhex sont concernés par l'application de la présente Charte Ethique, qu'ils aient signé un contrat de travail de durée temporaire, déterminée ou indéterminée ou un contrat de prestations de services, quelle que soit l'antériorité ou non de la date de signature de ce contrat par rapport à la date d'entrée en vigueur de la présente Charte Ethique. Tout salarié est tenu d'en prendre connaissance. Elle est notamment communiquée à chaque nouvel embauché.

Les managers, en particulier, doivent toujours montrer l'exemple, en plus de promouvoir une culture de bon sens et un comportement éthique en toute occasion. Ces actions font partie de leur rôle de leadership. Chaque responsable a le devoir de veiller à ce qu'il n'y ait pas de violation de la Charte Ethique ou de la loi dans son domaine de responsabilité, ce qui aurait pu être évité grâce à une surveillance appropriée. La délégation de fonctions ne dégage pas un manager de sa responsabilité. La Charte Ethique s'applique à l'ensemble des sites Adhex. En cas de conflit avec les lois locales, les dispositions individuelles peuvent être modifiées, tant que les dispositions originales concernant le contenu sont respectées et que le directeur les autorise formellement.

IV.2 – Droit d'alerte et signalement

Adhex encourage ses employés à exprimer leurs préoccupations ouvertement et directement. Tous les employés ont le devoir de signaler toute circonstance suggérant l'existence d'une infraction à la loi, à la présente Charte Ethique ou à d'autres règles internes. L'information fera l'objet d'une enquête approfondie et des mesures correctives seront mises en œuvre chaque fois que nécessaire. Toutes les informations seront traitées de manière confidentielle. Un collaborateur ayant fait part, de bonne foi, d'une préoccupation, ne peut faire l'objet de représailles et son identité sera protégée. En revanche, les dénonciations calomnieuses ou de mauvaise foi pourront donner lieu à sanction. Tous les employés souhaitant signaler une infraction à la loi ou à la présente charte éthique peuvent, selon la solution qui leur semble la plus adaptée à la situation rencontrée, soit contacter leur responsable hiérarchique immédiat et/ou le service des Ressources Humaines, soit procéder à un signalement anonyme via la plateforme dédiée : <https://whistleblowing.adhex.com>.

IV.3 – Sanctions

Tout manquement d'un employé d'Adhex à la Charte Ethique pourra donner lieu à des sanctions. Les modalités de sanctions seront décidées par le management en association avec le service des ressources humaines et en lien avec les règlements en vigueur.

IV.4 - Révision

Adhex examinera périodiquement ce document et son programme de mise en œuvre, au regard notamment de leur pertinence et efficacité. Il est donc sujet à révision si jugé nécessaire.

Le 1^{er} juin 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Roland de la Brosse'.

Roland de la Brosse
Président du groupe Adhex